



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

crèches et garderies

Question écrite n° 93311

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville sur le fait que, par lettre en date du 4 août 2010, elle a confirmé le fait que, dans le cadre du programme « Espoir banlieues », le projet de crèche de nuit à Metz-Bellecroix avait « retenu toute l'attention du jury ». Toutefois, depuis lors aucune notification n'est intervenue pour préciser le montant du concours de l'État ou la nature des aides financières débloquées au titre du programme « Espoir banlieues ». Elle lui demande donc de lui préciser en détail le montant et l'échéancier d'attribution du soutien sus-évoqué.

Texte de la réponse

Mise en place par le centre communal d'action sociale de Metz, la micro-crèche Au Clair de Lune propose un accueil collectif de 9 places (micro-crèche) et un accueil familial de 10 places auprès d'assistantes maternelles. Ouverte 24 h/24 h, du lundi au vendredi, toute l'année, cette structure permet d'apporter aux familles, en particulier monoparentales, une solution sur mesure pour concilier insertion professionnelle et vie familiale. Dans le cadre de l'appel à projets intitulé « Accueil des jeunes enfants dans les territoires de la politique de la ville et prioritairement dans les 215 quartiers prioritaires de la dynamique espoir banlieues », le Comité national de sélection a déclaré 230 projets éligibles à une subvention permettant de financer le surcoût lié à la création ou l'adaptation de places d'accueil répondant aux besoins des familles ainsi que les initiatives innovantes d'accompagnement. Cet appel à projets a pour objectif de mieux répondre aux besoins spécifiques d'accueil des jeunes enfants des familles résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans une optique d'aide à l'insertion sociale et professionnelle de ces dernières, et aussi de développement d'une dynamique d'emploi. Le projet de crèche de nuit dans le quartier de Bellecroix à Metz fait partie des projets éligibles. Le Gouvernement ayant donné, en juin 2010, son accord pour le financement de la totalité des projets retenus par le comité de sélection, les caisses d'allocations familiales (CAF) sont en mesure depuis l'automne 2010 de notifier, aux porteurs de projets lauréats, les montants susceptibles de leur être accordés. Ces crédits, représentant une enveloppe financière supplémentaire de 30 Meuros pour 1 500 places d'accueil, visent à compléter les dispositifs pouvant habituellement être octroyés pour financer l'accueil du jeune enfant (fonds d'aide à l'investissement, prestation de service unique, prestation de service de l'accueil temporaire, prestation de service enfance et jeunesse, enveloppe du Fonds d'aide au contrat enfance jeunesse, dotation d'action sociale des CAF). La gestion des crédits de cet appel à projet est déléguée aux CAF, vers lesquelles les porteurs de projets sont invités à se tourner concernant l'ensemble des modalités techniques du soutien financier.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93311

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Politique de la ville

Ministère attributaire : Ville

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 novembre 2010, page 12426

Réponse publiée le : 12 avril 2011, page 3753